54me Année — Nouvelle série — No 125 PARAIT LE SAMEDI Le Numéro : 4 francs SAMEDI 19 JUIN 1948.

SISTERON-JOURNAL

Politique - Littéraire - Sportif - Commercial et d'Annonces Judiciaires.

Abonnement : 1 an, 150 francs
C. C. P. Marseille 156-36
Téléphone 1.48

Administration-Rédaction :
25, Rue Droite, SISTERON (b.-a.)
Directeur-Gérant: Marcel LIEUTIER

Tarif des Annonces :
Annonces Légales : 15 francs la ligne
Autres Annonces: on traite à forfait

Pour la Publicité extra-Régionale :
S'adresser à l'AGENCE CHIMOT
3, Rue d'Amboise PARIS (2e)

Réunion du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal de la Ville de Sisteron s'est réuni en séance ordinaire le Jeudi 10 Juin, à 21 heures, dans la salle des délibérations.

Absents et excusés : MM. Reynaud Henri, Bouchet Raoul, Louis Paul, Pelloux Gaston et Docteur Niel.

M. Lieutier Marcel est désigné comme secrétaire de séance.

MM. Sablé, délégué départemental de la Reconstruction et de l'Urbanisme des Basses-Alpes, assiste à la séance, ainsi que M. Coulant, délégué de l'Urbanisme.

M. Paret, maire, assisté de MM. Maffren, Roman, Thélène, adjoints, déclare la séance ouverte et donne immédiatement la parole à M. Sablé.

M. Sablé fait un exposé général de la reconstruction de la Ville de Sisteron et présente à l'assemblée une maquette représentant les futures constructions de maisons situées sur le terrain de compensation du Pré-de-Foire et en annonce la prochaine réalisation.

M. Sablé donne ensuite la parole au délégué de l'Urbanisme, M. Coulant. Celui-ci donne de longues explications sur l'urbanisme de notre Ville et rend compte de l'enquête de commodo et incommodo qui est resté déposée à la Mairie dans les délais légaux. Il donne des explications à l'assemblée, des réclamations faites au sujet du plan d'urbanisme de la Ville par certains sinistrés. Il est heureux de souligner que presque toutes ces réclamations ont été solutionnées au mieux des intérêts des sinistrés.

M. Paret remercie le délégué à la Reconstruction, ainsi que le délégué à l'Urbanisme des explications qu'ils viennent de donner et souhaite, en associant tous les conseillers, ainsi que tous les sinistrés et la population Sisteronnaise, de voir enfin entrer dans une voie active la reconstruction de notre Ville.

M. le Maire termine sur la question de la reconstruction en indiquant la constitution de divers syndicats, comme « Sisteron-Journal » l'a publié dans son numéro de Samedi dernier.

Après cette importante question de la reconstruction, le Conseil Municipal poursuit la séance.

M. le Maire présente la facture de la Société Aster, relative à la location des compteurs d'eau. Il y a à Sisteron 900 compteurs d'eau. La Ville ayant acheté avant la guerre 400 compteurs, il en reste donc en location 500. Les factures de 1945, 1946 et 1947, se chiffrent pour les trois années à 393.072 francs et pour l'année 1948 à 167.290 francs.

Devant une pareille somme, certains conseillers font remarquer que la Ville n'a jamais été informée de cette hausse en temps voulu, qu'à Sisteron le prix de la location d'un compteur d'eau n'a pas varié d'avant-guerre, sauf en 1948, et que, même cette année, le prix de location est resté inférieur aux prix fixés par la société.

Le Conseil décide d'adresser les factures au Contrôle Economique et au service compétent de la Préfecture pour vérification.

Le Conseil passe ensuite au budget additionnel des chemins vicinaux qui est adopté.

Le Conseil vote une augmentation de 500 francs par mois destinée au porteur de télégrammes, afin que les habitants de la Ville et surtout des campagnes, ne soient pas privés de renseignements urgents.

Un avis favorable est donné pour la création d'un service Sisteron-Forcalquier et vice-versa pour permettre aux intéressés se dirigeant sur Avignon, de prendre à Forcalquier le car Digne-Avignon, aussi bien que ceux qui désirent se rendre d'Avignon dans le région de Sisteron.

Des réclamations arrivent à la Mairie au sujet du lait.

Les cartes de lait ne sont pas toutes honorées, surtout aux enfants et aux vieillards.

Le Conseil décide d'informer la Préfecture que la Ville de Sisteron manque de lait et de prendre les mesures nécessaires pour satisfaire les ayant-droits.

Le Conseil passe ensuite aux questions diverses qui ont trait à la bonne marche de la Ville et la séance se termine sur des demandes d'assistance aux vieillards et à la famille.

Un petit Sketch — in extenso — intercalé dans le Corso...

Lou Pèbré-d'Ase !

Et il s'agit du Secret de l'Atome et de celui d'une Tome. Et ne donnez pas votre langue au chat, et que dirait Guitry Sacha ?

Et n'y allons pas par quatre chemins et sans la moindre périphrase, et nom de Zéus et par Pégase ! eh bé ! canune ! en vaqui une ! L'onctueuse et crémeuse et grasse Tome de Cruis, celle un peu plus jaune et à la peau si fine de Saint-Vincent-sur-Jabron. Et celle de Banon ! cré nom de nom ! crénom de nom...

Mais il n'est point passé inaperçu l'autre jour dans le « Sisteron-Journal » cet article mordant et narquois et signé par un Sisteronnais, G. Manteler, qui demeure, je crois, en Avignon, la ville papale. Il ne l'a pas oubliée la « Roche Enchabernaye » pas plus qu'il n'oublia dans ses dires moqueurs quelques anciennes « connaissances » cette « Finette » des Coudoulets, ou cette bavarde mère « Blaguette » si bien nommée, arrivée tout droit d'Aix pour assister, elle aussi, à la fête...

Et notre bon chroniqueur, qui sait dépeindre et bien conter, ayant à son actif ce beau roman de la « Neige natale » sur lequel je me réserve de dire un mot une autre fois, nous croqua sur le vif et pour lui décerner sa palme, le char de l'Atome et de la Tome à notre pébré d'ase, et en lançant, par la même « occase » un malicieux « croc en jambe » à ces hermétiques Yankes, incapables de découvrir ce deuxième secret si supérieur au premier « Le secret de l'Atome », et c'est « pas fait » pour être mis en bombe et c'est les américains qui n'ont pas compris — c'est trop subtil — le pébré d'ase — c'est trop subtil, trop parfumé, trop français...

Le secret de l'Atome et celui d'une Tome ! Ah ! nom d'une pomme et nom d'un petit bonhomme, car il s'agit cette fois d'un petit garçon et d'une petite fille et tous les deux d'un certain « gôbi » comme l'on dit chez nous, et avoir du « gôbi » c'est avoir de l'adresse et je vais vous présenter illico mes deux petits amis dont chacun, l'autre soir, se plut à remarquer la grâce et la gentillesse. Et d'abord Julia Cori, ainsi baptisée en l'honneur de Joliot Curie le premier inventeur de la mollécule atomique et son petit camarade Toine, et nous avons vu déjà ce nom-là quelque part, dans les chroniques humoristiques et marseillaises de l'ami Signoret.

Vous allez donc faire connaissance avec mes deux petits prodiges qui, par deux fois, interprétèrent à ravir leur bout de Saynète et de Comédie et dans un amusant dialogue nature, je ne vous dis que çà !

— Hé ! bonjour Julia ! — Bonjour Toine ! où vas-tu ? — Je viens d'acheter le journal et en promenant je le lisais. — Et qu'est-ce qu'il y a sur ton journal ? Les nouvelles sont-elles bonnes ? que dit-on du ravitaillement ? — Oh ! tu sais, pour ce qui est du ravitaillement, c'est toujours la même chose, on annonce toujours la baisse pour demain, et c'est le contraire, tu le sais, ça monte et ça remonte. — Mais on y parle aussi d'autre chose, entre autres, de ce fameux secret de l'Atome, et alors ça c'est un « sujet » qui me passionne, et à tel point que ça m'empêche de dormir. Les Américains disent que seuls ils le détiennent ce terrible secret. Les Russes eux prétendent le connaitre aussi, et nous, Français, à Paris, nous ne disons rien. — Moi je comprends qu'à Paris personne n'ait rien à dire là-dessus, mais nous gens de Banon, nous pouvons en parler. Moi telle que je me nomme Julia Corri, je peux te révéler ce fameux secret de l'a... Tome. Ma mère, ma grand'mère, mon arrière grand' mère, enfin il y a plus de mille ans que dans ma famille nous le connaissons tous ce fameux secret. — Comment, toi Julia, tu connaissais le secret de l'atome et tu ne me le disais pas. — Je croyais que tu le connaissais, comme d'ailleurs tous les habitants de Banon. — Mais alors, Julia, pourquoi ne pas l'avoir communiqué ce secret aux Parisiens ou aux Marseillais qui sont encore plus près de chez nous. — Pour le prestige de notre petite patrie. Pour la grandeur des Basses-Alpes et de Banon en particulier. — Bravo Julia, mais écoute, puisque tu le connais toi, le secret, tu vas me le dire. — Approche-toi et je vais te le dire, et comme ça tu pourras dormir tranquille. — Oh ! Julia, que tu es gentille « viens que je t'embrasse ». — Mais Toine, tiens-toi bien, car c'est tellement simple que tu vas tomber à la renverse. Le secret de l'a...tome se trouve dans cette plante miraculeuse de chez nous qu'on appelle « Lou pébré d'asé ». — Mais Julia, je ne parle pas de la tome au pébré d'asé, je te parle de l'Atome, et qui se désagrège ! — Qu'est-ce que tu me racontes, ma parole, je crois que tu deviens fou ou bien que tu galèjes. Tu dis que tu ne parle pas de la Tome, mais de l'Atome, je n'y comprends plus rien et laisse-moi tranquille avec toutes tes histoires, moi je ne connais que la Tome de Cruis, de Banon, et tiens laisse-moi te la chanter comme on la chante au cabanon...

Ah ! Mesdames ! goutez la Tome provençale
Celle que l'on déguste et dont on se régale
Qué mon bon — qué mon bon !
Ah ! mes amis, au pays où chante la cigale
Ah ! mes amis, que ce fromage est bon
Et qu'il soit de Banon ou bien de Sisteron
Si ce n'est de Feissale !
Et chantons tous en chœur, et chantons tous en rond
Vive la Tome provençale...

Et nos deux petits chanteurs atomiques recommencèrent un petit pas de danse des plus drolatiques et se mirent à nous régaler d'un autre air bien connu :

Ah ! Mesdames, voilà du bon fromage, voilà du bon fromage au lait, il est du pays de celui qui l'a fait, celui qui l'a fait, il est de son village. Ah ! Mesdames, voilà du bon fromage.

Et Julia et son ami Toine eurent ainsi les honneurs de nos applaudissements qu'ils vont recueillir une troisième fois au Corso des petits enfants sur le Cours du Collège, en nous dansant la « Coquetto » et si ce n'est la « Bugadière ».

Hippolyte SUQUET.

CHRONIQUE LOCALE

COMITE DES FETES. — Contrairement à ce qui avait été annoncé le bal au cours duquel se déroulera la finale de l'élection de la Reine des Basses-Alpes aura lieu le Samedi 26 Juin et non le 19 comme annoncé. En effet les 19 et 20 Juin les Eclaireurs de France donnent leur Fête-Kermesse sur le Cours du Collège avec attractions, musiques, bals etc...

—)o(—

Le Comité des Fêtes organise le Samedi 26 Juin, dans la vaste et magnifique salle du Garage Francis Jourdan (ancien Eldorado) une grande nuitée dansante avec le concours de deux orchestres réputés « Léon Aillaud et son ensemble jazz » et « Marcel Ricard et son ensemble musette ». Les disciples de Terpsichore pourront donc s'en donner à cœur joie aux sons entrainants de ces deux orchestres qui se rélaieront jusqu'à l'aube.

Rappelons que c'est au cours de cette nuitée que sera élue la Reine des Basses-Alpes. D'ores et déjà sept Comités des Fêtes Bas-Alpins ont fait parvenir leur engagement pour cette finale. Toutes ces reines, accompagnées de leurs demoiselles d'honneur, rivaliseront de grâce, de charme et de beauté pour obtenir le titre tant envié.

Deux membres de chaque Comité présentant une reine feront partie du Jury. Ils attribueront aux concurrentes un nombre de points allant de 0 à 20 et le classement s'effectuera par addition de points.

Ce mode de vote qui a été appliqué lors du Corso de la Pentecôte ayant donné pleine satisfaction, recevra, nous n'en doutons pas, l'approbation de tous et ainsi cette élection se déroulera avec la régularité désirée.

Ajoutons qu'un magnifique poste de T. S. F. de chevet sera offert à Miss Basses-Alpes et ses demoiselles d'honneur recevront un superbe bracelet-montre. Ces dons sont offerts par notre confrère « Le Provençal ».

Nous faisons appel à tous les Comités des Fêtes Bas-Alpins pour que leur ville soit représentée dans cette finale qui se déroulera dans une atmosphère de joie et de gaieté.

Les engagements sont reçus au Secrétariat, 6, Place de la Mairie.

—)o(—

Le Comité des Fêtes de Sisteron remercie bien sincèrement les dons qui viennent de lui parvenir, tels que 3.000 francs de la part de M. Charvet, Directeur des Papeteries du Jabron et 1.000 francs de la Société de Chasse de notre Ville.

Tous nos remerciements aux généreux donateurs.

ON DEMANDE :

Jeune Fille pouvant tenir magasin et comptabilité.

S'adresser au Bureau du Journal.

KERMESSE DES ECLAIREURS. — Malgré les évènements fortuits qui se sont produits depuis l'annonce de la kermesse des Eclaireurs de France du groupe de Sisteron, la fête aura lieu les 19 et 20 Juin avec un programme à peu près identique.

Les « Diables Bleus » seront parmi nous et malgré de nombreuses difficultés tout est à point pour plaire aux vieux, aux jeunes, sans oublier les amateurs de « Swing », de « Spirou » et de « Sans-Bas ».

CHERCHE pour l'été à louer 3 ou 4 pièces meublées.

Faire offre aux Variétés-Cinéma.

AVIS aux jeunes gens des classes 1946, 1947 et 1948. — Les jeunes gens omis sur les tableaux de recensement et appartenant aux classes 1946, 1947 et 1948 (nés entre le 1er Janvier 1926 et le 31 Décembre 1928) sont informés qu'ils ont intérêt à se présenter devant la séance spéciale du Conseil de Révision qui aura lieu à la Mairie de Digne le Jeudi 24 Juin à 10 heures.

CONTRIBUTIONS INDIRECTES. — Chiffre d'Affaires. — Les redevables admis au régime du forfait ou des acomptes provisionnels sont informés qu'ils doivent acquitter les taxes du 1er trimestre 1948, avant le 25 Juin, à la Recette Sédentaire de Manosque, C. C. Postal 37-15 Marseille.

A défaut, des pénalités supplémentaires seraient appliquées.

ESSENCE POUR TRAVAUX DES CHAMPS. — Les demandes d'essence pour le 3e trimestre devront être déposées avant le 30 Juin auprès du Secrétaire de la C. G. A.

A LA NOUVELLE FABRIQUE
10, Rue Saunerie — SISTERON
Choix incomparable de
CHAMBRES
SALLES A MANGER
Tous les modèles Tous les prix
TOUT POUR L'AMEUBLEMENT
Visitez notre Magasin-Exposition

IMPRIMES POUR REDUCTIONS D'IMPOTS. — En conformité de l'article 33 de la loi du 13 Mai 1948 les cultivateurs ayant ensemencé du blé ou du seigle peuvent, sous certaines conditions, bénéficier d'une réduction d'impôts sur les bénéfices agricoles.

Les exploitants que la question intéresse sont avisés qu'ils peuvent se procurer les imprimés nécessaires auprès du Secrétaire de la C. G. A.

Le délai de rigueur pour les demandes d'exonération est le 30 Juin.

CLUB DES CINEASTES AMATEURS. — Séance de projection Mardi soir à 9 h. 30, salle Juran, Rue Saunerie, réservée aux membres du club et à leurs familles.

Programme : Sisteron en 1938, Corsos de 47 et 48, Dessins animés.

—)o(—

Le Club des Cinéastes Amateurs nous a offert, Mardi dernier, à 21 heures 30, dans une salle du Café Moderne, mise aimablement à la dispositiion du Club par son propriétaire M. Allègre, une séance de cinéma réduit avec, au programme, les Corsos de Pentecôte 1947 et 1948 avec une très longue bande sur Sisteron, réalisée en 1938 par M. Jean Briançon.

Il nous a été très agréable de revivre les fêtes 1947 et 1948 au moyen de ces petits reportages. Les prises de vues sont en général nette et bien réalisées. Quant au film Sisteron il est bien présenté, surtout au début de la première partie qui montre plusieurs vues générales ainsi que les différentes curiosités et le pittoresque de notre Ville.

La seconde partie de ce film montre Sisteron un jour de foire, les sports, et beaucoup de figures de chez nous à travers les différents quartiers.

Le jeune Club des Cinéastes Sisteronnais avec Duperry, Ducarre, Bernard Paul, Marcel Richaud et Jean Briançon, veulent, par ces projections de films, intéresser le public aux joies du cinéma amateur.

Nous pouvons annoncer que très bientôt, une fois les prises de vues remaniées et reclassées, le public sera convié à assister à une grande représentation où chacun se fera un plaisir d'être présent.

FILMS
PELLICULES
Appareils Photo & Ciné
Droguerie Paul BERNARD
63, Rue Droite
— SISTERON —

© VILLE DE SISTERON

TENNIS-CLUB SISTERONNAIS

Dimanche 11 Juin a eu lieu la première journée du Tournoi inter-clubs départemental.

A Digne, Digne recevait Manosque et à Saint-Auban, Saint-Auban recevait Sisteron.

Au programme de chaque match, sept rencontres étaient inscrites qui purent toutes se dérouler malgré un temps menaçant.

A Digne, les Manosquins remportèrent une victoire totale par 7 à 0 et s'installent dès à présent comme les favoris de l'épreuve.

Saint-Auban vit des rencontres plus équilibrées et Sisteron l'emporta de justesse par 4 à 3.

A noter les excellentes parties de Schmitt de Manosque, et Roman, de Manosque, champion des B.-A. 1947 et les frères Machemin, de Sisteron, qui firent la décision à Saint-Auban après un match très intéressant.

Résultats techniques :

A Digne : Schimtt (M) bat Salvan (D) 3-6, 8-6, 6-4 ; Roman (M) bat Grincourt (D) 6-2, 3-6, 6-1 ; Bardonnenche (M) bat Ballet (D) 8-7, 6-0 ; Capoulade (M) bat Despierre (D) 6-0, 6-2 ; Mme Garcin (M) bat Mme Contesse (D) 6-3, 6-3 ; Mme Garcin-Pacaud (M) battent Mme Meyran-Reybaud (D) 6-2, 3-6, 6-2. Schmitt-Roman (M) battent Salvan-Grincourt (D) 6-4, 6-3.

A Saint-Auban : Mme Morucci (S. A) bat Mme D'Annoville (S) 6-1, 6-2 ; Machemin G. (S) bat Tissot (S.A.) 3-6, 7-5, 6-1 ; Morucci (S.A.) bat Aubry (S) 6-2, 6-1 ; Colomb (S) bat Violet (S.A.) 6-1, 6-2 ; Mme et M. Morucci (S.A.) battent Mme Dannoville et Machemin G. (S) 6-4, 6-3 ; Machemin R. (S) bat Crochard (S.A) 6-1, 6-2 ; Machemin frères (S) battent Morucci-Tissot (S.A.) 6-8, 6-3, 9-7.

La seconde journée des matches aller aura lieu le 27 Juin à Sisteron et à Manosque.

A l'issue de la première journée, le classement du Tournoi départemental inter-clubs s'établit donc comme suit : 1er Manosque 7 points; 2e Sisteron 4 points ; 3e Saint-Auban 3 points ; 4e Digne 0 point.

ANCIENS COMBATTANTS. — Nous rappelons que le départ pour le Congrès de Barcelonnette est fixé Place de la Mairie, à 5 h. 30 très précises, le Dimanche 27 Juin 1948.

AVIS A NOS ABONNES. — Les abonnés à « Sisteron-Journal » dont l'abonnement expire courant Juin, sont priés de le renouveler s'ils ne veulent pas subir de l'interruption dans la réception du Journal.

Ils peuvent verser le montant de leur abonnement à notre Compte Postal 156-36 Marseille.

VARIETES - CINEMA
Samedi, en soirée
Dimanche, matinée et soirée
Actualités Documentaire
et un grand film en couleurs
LES QUATRE
PLUMES BLANCHES

CARTES DE TRANSPORTS
ASSURANCES « LE SOLEIL »
CONTENTIEUX
FONDS DE COMMERCE

ALLEGRE & CHASTEL
6, Place de la Mairie
SISTERON — (Basses-Alpes)
Téléphone 205

AVIS

Les personnes désirant se rendre à l'ISLES-SUR-SORGUE sont priées de se faire inscrire chez GALVEZ, taxi, SISTERON. Téléphone 2.

ECHECS. — En quart de finale de la Coupe de France d'Echecs, Toulon bat Grenoble. — Dimanche dernier, Sisteron a été le théâtre d'intéressantes rencontres d'échecs.

En quart de finale de la Coupe de France, « l'Echiquier Toulonnais » rencontrait en effet le «Fou du Roi» de Grenoble.

Heureux de cette bonne aubaine, l'Echiquier de la Citadelle envoyait une délégation pour prendre contact et souhaiter la bienvenue aux deux clubs.

A 13 h. 30, les 4 parties commençaient dans une salle du Touring-Hôtel. Après les débuts classiques les joueurs, concentrés, préparaient soigneusement leur tactique et dès lors on prévoyait des parties serrées, sauf à la table 4 où le représentant Grenoblois disposait de son adversaire Toulonnais après 2 heures de jeu. Une heure plus tard, la table 3 donnait une partie nulle. Un peu plus tard encore, à la table 2, Toulon voyait ses chances rétablies grâce à la victoire de son représentant. Il ne restait donc plus que la table 1 où les champions des deux clubs se livraient un duel courtois mais sans merci. Il était près de 6 heures quand après le 50e coup, la partie fut déclarée nulle. De ce fait Toulon remportait la victoire par avantage de la table 2 sur la table 4.

Les félicitations faites, l'Echiquier de la Citadelle offrait un apéritif d'honneur aux membres des deux clubs. Après quelques échanges amicaux, M. Caubet, président de l'Echiquier Toulonnais et M. Usochin, président du « Fou du Roi » de Grenoble, remercièrent M. Revest, président de l'Echiquier de la Citadelle pour l'accueil qui leur avait été réservé et exprimèrent le souhait de voir le club Sisteronnais entrer au plus tôt dans la grande famille fédérale.

Quant à nos pousse-bois, ils parleront longtemps encore de ces parties prestigieuses pour eux. Espérons que les leçons qu'ils prirent leur seront profitables.

Voici les résultats techniques :

Table 1 : Pellegrino (T) et Kaphan (G) partie nulle.

Table 2 : Vargaftig (T) bat Dollstadt (G).

Table 3 : Usochin (G) et Jard (T) partie nulle.

Table 4 : Angles d'Auriac (G) bat Lorte (T).

H. R.

ETAT-CIVIL

du 11 au 18 Juin 1948

Naissances : Michel René Jean-Marie Cléon. — René Robert Yves Charbonnier. — Edgard Peytavi. — (Avenue de la Libération.

Publication de Mariage : Léopold Gelli, sans profession, domicilié à Sisteron et Georgette Hélène Bussy, sans profession, domiciliée à Paris (17e).

Pas de Piqûres
Eczémas secs et crouteux
Boutons — Démangeaisons
Impétigo — Urticaire — Varices
Un Dépuratif à base de Plantes
« Le Sérum Végétal de Vergons »
EMPLATRE AMERICAIN St-ROCH
Douleurs — Rhumatismes
Laboratoire : 33, Bd Pierre Sola
Dr A. FERRAND, pharmacien, NICE
Brochure et Renseignements
sur demande

Sisteron — Imprimerie LIEUTIER
Le Gérant : Marcel LIEUTIER

Soleil couchant sur le rocher de neuf heures

Fin Octobre, le soir. Tout s'apaise et s'endort.
L'automne chatoyant revêt sa robe sombre,
Et le lointain bleuté plonge dans la pénombre
La Durance indécise et ses peupliers d'or.

Des frimas de brumaire aux ciels de messidor,
Majestueusement — témoin de jours sans nombre —
Quand vers elle s'étend la grande tâche d'ombre
La masse de granit dresse son fier décor.

Mais avant qu'à la nuit son profil ne s'efface
Le flambeau du couchant incruste, sur sa face,
Les reflets empourprés des horizons mouvants.

Puis, plongeant dans le champ de quelque ciel antique,
Le globe de Phœbus, rougissant, magnifique,
Sur le roc enflammé jette ses feux mourants.

Philidor d'Entrages.

AGENCE SISTERONNAISE
de Transactions Immobilières
ALLEGRE & CHASTEL
6, Place de la Mairie — SISTERON

ASSOCIATION
des Chasseurs de Sisteron

ARTICLE 1er. — Il est formé sous le nom de « LA PERDRIX QUI CHANTE » entre les soussignés et tous ceux qui adhèrent aux présents statuts, une association soumise aux dispositions de la loi du premier Juillet mil neuf cent un.

OBJET DE L'ASSOCIATION

ARTICLE 2. — L'Association a pour but :

1°) La pratique de la chasse, de toutes les façons autorisées par la loi et suivant les règlements en vigueur, la répression du braconnage et la protection du gibier ;

2°) L'achat, la vente, la location et la garde de tous les terrains susceptibles d'être utilisés aux fins de chasse, tant dans le département des Basses-Alpes qu'en dehors de ce département ;

3°) Toutes les opérations susceptibles de rentrer dans l'objet de la Société défini ci-dessus ;

4°) De favoriser de quelque manière que ce soit le sport de la chasse et d'être, vis-à-vis des autorités compétentes, l'interprète des chasseurs pour la défense de leurs droits et pour l'exposé de leurs besoins ;

5°) De défendre, le cas échéant, l'intérêt général ou particulier de ses membres auprès de l'Administration des sociétés privées ou individus.

UN FIN PECHEUR
UN BON CHASSEUR
UN CONNAISSEUR
va toujours chez
BOCCARON 27, Rue Droite SISTERON
Fournitures Générales
pour l'Electricité

Avant l'achat d'une
CUISINIERE ELECTRIQUE
voyez nos modèles
Plus Spacieuses
Entièrement Emaillées
Fabrication Robuste
Présentation Impeccable
Modèle Standard 25.000 sans bon
Modèle Luxe 32.500 sans bon
FIASTRE
22, Rue Saunerie — SISTERON
Téléphone 101
Magasin ouvert
Jeudis, Samedis et Jours de Foire
Tout ce qui concerne l'Electricité

TOUT pour la MUSIQUE
pour le JAZZ
Accord — Location — Echange
Les meilleures marques
Les meilleurs prix
Spécialité de Jazz
Fournitures les plus modernes
Toutes réparations
rapides et garanties
L. ALLEMAND
66, Rue Grande — MANOSQUE

ARBORICULTEURS ! ! !
Les ennemis de vos arbres veillent
LE VER DU FRUIT
commence à faire des dégâts
traitez avec BOZARSAL
LES KERMES ET COCHENILLES
vont s'attaquer à vos arbres
traitez avec ELGETE
LES PUCERONS ET CHENILLES
guettent... choisissez dans
la gamme de nos « Insecticides »
et n'oubliez pas que
Les Produits de TRUFFAUT
font les fruits sains et beaux
Dépositaires exclusifs :
EMBALLAGES
ET PEPINIERES FRUITIERES
DE LA DURANCE
La Cazette — SISTERON — Tél. 15

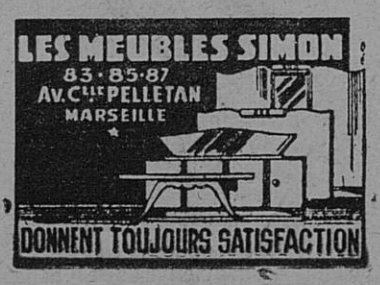

COMPOSITION et COTISATIONS

ARTICLE 3. — L'Association se compose de membres Sociétaires et Bienfaiteurs.

Sont dits Membres Sociétaires toutes personnes s'intéressant à l'objet de l'Association qui versent une cotisation.

ARTICLE 4. — Perdent la qualité de membre de l'Association :

1°) Ceux qui ont donné leur démission par lettre adressée au Président du Conseil d'Administration.

2°) Ceux dont le Conseil a prononcé la radiation pour quelque motif que ce soit, après avoir, au préalable, entendu leurs explications.

3°) Ceux qui seraient restés six mois sans payer leur cotisation après rappel du Trésorier sans réponse.

ARTICLE 6. — Conformément au droit commun, le patrimoine de l'Association répond seul des engagements contractés par elle, sans qu'aucun des membres de cette association puisse en être tenu personnellement responsable sur ses biens.

SIEGE SOCIAL ET DUREE

ARTICLE 7. — Le Siège Social est fixé à SISTERON, numéro 6, Rue Saunerie.

L'Association, qui prend effet du premier Février mil neuf cent quarante huit, est formée pour une durée illimitée.

ADMINISTRATION

ARTICLE 8. — L'Association est administrée gratuitement par un conseil formé de trois membres au minimum et de huit au plus, élus par l'assemblée générale de tous les adhérents, par scrutin de liste, pour trois ans, et toujours rééligibles.

ARTICLE 9. — Une assemblée générale aura lieu chaque année au cours du dernier trimestre.

ARTICLE 11. — Le Conseil d'Administration se réunit toutes les fois qu'il est nécessaire, sur convocation du Président et au moins une fois par semestre. Il sera tenu registre de ces délibérations.

ARTICLE 12. — Le Conseil représente l'Association en toutes circonstances et dispose des pleins pouvoirs pour l'administrer. Il peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs, soit à son Président, soit à un membre de son bureau. Les Vice-Présidents secondent le Président dans l'exercice de ses fonctions et le remplacent en cas d'empêchement.

ARTICLE 15. — La dissolution de l'Association ne pourra être provoquée que sur la proposition du Conseil ou sur la demande écrite de la moitié au moins des membres sociétaires de l'Association.

Dans le cas de dissolution, elle sera discutée en assemblée générale, spécialement convoquée à cet effet et ne pourra être décidée que si la proposition obtient une majorité représentant les trois quarts des associés à jour de leur cotisation.

Dans le cas de dissolution, l'assemblée générale détermine souverainement l'attribution des fonds qui resteront disponibles après le règlement complet et définitif du passif.

SISTERON, le premier Février mil neuf cent quarante huit.

Le Président
du Conseil d'Administration :
ALLEGRE.

Enregistré à Sisteron le deux Mars mil neuf cent quarante huit, folio 10, case 27. Reçu 100 francs.
Signé : JAME.

AGENCE SISTERONNAISE
de Transactions Immobilières
ALLEGRE & CHASTEL
6, Place de la Mairie — SISTERON

DEUXIEME AVIS

En vertu d'un acte sous seing privé, enregistré à SISTERON le trente et un Mai mil neuf cent quarante huit, folio 88, case 402

Monsieur Gabriel IMBERT, négociant à SISTERON, a cédé à Monsieur ROUX Prosper, transports à DIGNE, les droits de coordination pour un tonnage de sept tonnes de carte modèle 4 A G. D. du Comité Technique Départemental des Basses-Alpes.

Cette cession ne comporte ni la clientèle, ni le local, ni le matériel, mais comporte néanmoins la partie de fonds de commerce attachée à cette carte.

Les parties se réfèrent pour cette cession au décret du douze Janvier mil neuf cent trente neuf.

L'insertion au « Bulletin Officiel des Ventes et Cessions de Fonds de Commerce » a eu lieu dans le numéro du

Les oppositions sont reçues à l'Agence A. S. T. I., 6, Place de la Mairie à SISTERON.

Etude de Me Louis CASTEL
Notaire à SISTERON
(successeur de Me ESMIEU)

Vente Volontaire
aux Enchères Publiques

Le SAMEDI TROIS JUILLET mil neuf cent quarante huit, à quatorze heures, en l'étude de Me Louis CASTEL, notaire à SISTERON, sise Place de l'Eglise, et par le ministère dudit Me CASTEL, il sera procédé à la Vente aux Enchères Publiques et Volontaires des immeubles ci-après désignés situés sur le territoire de la commune de VALBELLE, appartenant à Monsieur PASCAL Pierre Victor, propriétaire à SISTERON.

Premier Lot. — Un Pré sis au lieu dit Le Touichas, confrontant du nord le Jabron, du levant la Route du midi Sarlin et Brunel, et du couchant Brunel et Bourgues, cadastré Section A, numéros 354, 355, 356 p, 356 bis, 357, 358, 359, pour une superficie d'environ quatre vingt quinze ares, quatre vingt six centiares.

MISE A PRIX : **80.000 francs**

Deuxième Lot. — Une Terre en nature de pré sise au lieu dit Pré du Pont et Clastre sous chemin, confrontant au nord la Route, au couchant Joseph Jourdan, au midi Biaisse, et au levant Marie Figuière, cadastrée Section B, numéros 281, 282, 285, 286 p, 288 p, pour une superficie d'environ quinze ares, soixante douze centiares.

MISE A PRIX : **15.000 francs**

Troisième Lot. — Bâtiments et dépendances en nature de vague, paraissant cadastrés Section A, numéros 1376, 1368, 1369, 1370, 1371, 1372 p, 1373, 1374, 1375, 1377, 1378, 1180, 1181, 1182, 1184, 1356, 1355, 1357, 1361, 1362, 1363, 1364, 1365, 1366, pour une superficie de quarante six ares soixante dix centiares environ.

MISE A PRIX : **15.000 francs**

Quatrième Lot. — Terre sise au lieu dit Resclausas, confrontant du levant Marie Figuière, du midi Bourgues et Victorin Figuière, du couchant les hoirs de Joseph Richaud et du nord Bourgues, cadastrée Section A, numéros 1515, 1516, 1517, pour une superficie de quarante six ares, cinquante huit centiares.

MISE A PRIX : **1.000 francs**

Cinquième Lot. — Terre sise au lieu dit Clastre, confrontant du midi Napoléon Siard, du couchant Marcel Brunel et autres, cadastrée Section B, numéro 366, d'une superficie de quatre ares.

MISE A PRIX : **100 francs**

Sixième Lot. — Terre sise au lieu dit La Taillée, cadastrée Section B, numéro 399, pour une superficie de six ares, vingt centiares.

MISE A PRIX : **100 francs**

Septième Lot. — Terre sise au lieu dit Jas de Cougnon, cadastrée Section B, numéro 1123, pour une superficie de cinquante cinq ares, soixante dix centiares.

MISE A PRIX : **500 francs**

Huitième Lot. — Terre sise au lieu dit Petite Taillée, cadastrée Section B, numéro 422, pour une superficie de trois ares vingt centiares.

MISE A PRIX : **100 francs**

Neuvième Lot. — Terre sise au lieu dit Bouchet, cadastrée Section E, numéros 548, 549, 550, pour une superficie de un hectare, soixante huit ares, dix centiares.

MISE A PRIX : **600 francs**

Dixième Lot. — Terre sise au lieu dit Les Ourmas, cadastrée Section E, numéros 594, 595, 596, pour une superficie de quatre vingt quinze ares, quatre vingt centiares.

MISE A PRIX : **300 francs**

On peut traiter à l'amiable.

Pour tous renseignements et pour consulter le cahier des charges, s'adresser à Me CASTEL, notaire chargé de la vente.

L. CASTEL, notaire.

ARBORICULTEURS !
pour toutes vos plantations
adressez-vous aux
PEPINIERES du BUECH
MISON (Basses-Alpes)
Scions et Quenouilles de Poiriers et Pommiers disponibles.
Catalogue et Prix sur demande.

© VILLE DE SISTERON